

## Ville et logement

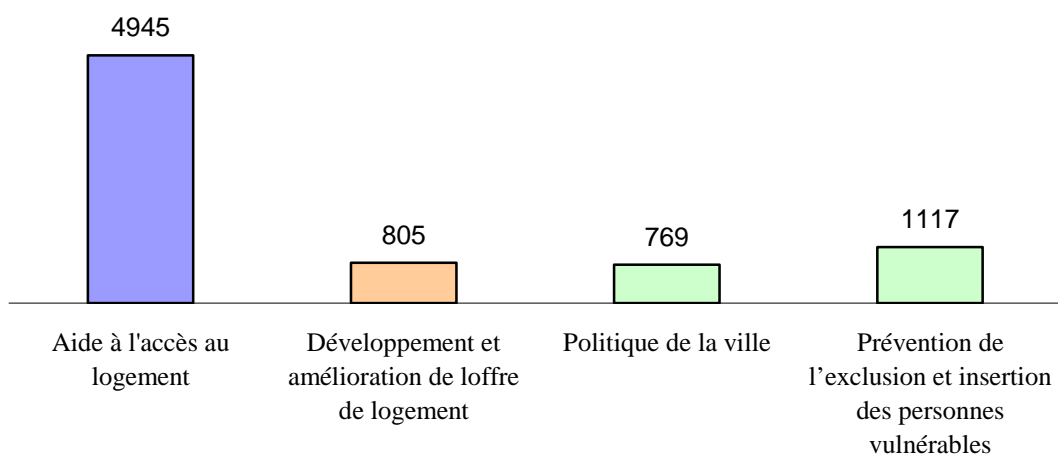
---

**Autorisations d'engagement : 7,605 milliards d'euros**  
**Crédits de paiement : 7,637 milliards d'euros**  
**Emplois de l'État : 3 505 équivalents temps plein travaillé (ETPT)**  
**Emplois des opérateurs : 563 équivalents temps plein (ETP)**

La programmation budgétaire 2009-2011 traduit la mobilisation de l'État pour favoriser l'accès de tous les Français au logement en développant une offre de logements diversifiée et accessible. La mission « Ville et logement » finance aussi les aides personnelles au logement, qui jouent un rôle essentiel en solvabilisant les ménages. Elle permet également de renforcer la lutte contre l'habitat indigne, de réhabiliter les quartiers anciens dégradés et de lutter contre les exclusions, en particulier en développant des solutions d'hébergement pour les personnes en très grande difficulté. Elle contribue aussi à faire des quartiers de la politique de la ville des quartiers comme les autres, sur le plan urbain, social et économique.

### 1. Présentation de la mission et de ses objectifs

**Répartition des crédits de paiement par programme en 2009**  
(en millions d'euros)



**Le programme « Aide à l'accès au logement »** (4,945 milliards d'euros) vise à permettre l'accès au logement des ménages à revenus modestes grâce à la contribution de l'État au financement des aides personnelles au logement.

**Le programme « Développement et amélioration de l'offre de logement »** (805 millions d'euros) vise à développer une offre de logements accessibles à l'ensemble des ménages.

**Le programme « Politique de la ville »** (769 millions d'euros) fusionne les anciens programmes « Rénovation urbaine » et « Équité sociale et territoriale et soutien » conformément aux préconisations du Comité interministériel d'audit des programmes. Il a pour objet l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers sensibles par deux types d'actions : la rénovation et l'insertion de ces quartiers dans la dynamique urbaine de leurs agglomérations, via le programme national de rénovation urbaine (PNRU) et la réduction de la vulnérabilité sociale et économique des habitants, à travers les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) qui investissent cinq champs prioritaires : emploi et activité économique, habitat et cadre de vie, réussite éducative, prévention de la délinquance et citoyenneté, santé. Les actions de ce programme sont complétées par celles qui sont menées par les autres ministères en particulier au titre du plan « Espoir banlieues ».

**Le programme « Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables »** (1,117 milliard d'euros en 2009), qui figurait en 2008 dans la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances », fait désormais partie intégrante de la mission « Ville et logement », en cohérence avec les compétences dévolues à la ministre du Logement et de la Ville. Il regroupe principalement les crédits dédiés au financement des structures d'hébergement d'urgence et d'insertion (958 millions d'euros, soit près de 86 % des crédits de ce programme). Il finance également diverses actions sociales au titre de la prévention et de la lutte contre les exclusions, ainsi que des mesures spécifiques en direction des rapatriés.

En complément des moyens budgétaires retracés dans la mission, concourent à la mise en œuvre des politiques publiques du logement et de la ville deux opérateurs importants : l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) qui mobilisent respectivement 853 millions d'euros et 498 millions d'euros de crédits.

## **2. Principales orientations pour 2009-2011**

### **Soutien de l'accession à la propriété et de la production de logements sociaux**

L'intervention de l'État reposera largement, s'agissant de l'accession à la propriété, sur la montée en charge du crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunts immobiliers institué par la loi du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat. Cette mesure fiscale constitue un levier puissant en complément des autres dispositifs existants, dont le « prêt à taux zéro » (250 000 bénéficiaires en 2007), le Pass-foncier et le dispositif de la maison à 15 euros par jour (objectif de 20 000 en 2009).

La dotation budgétaire prévue en 2009 permet d'assurer le financement de 120.000 logements locatifs sociaux dont 20 000 agréés au titre de prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI), 58 000 financés par des prêts locatifs à usage social (PLUS) et 42 000 répondant aux critères du prêt locatif social (PLS) (dont 10 000 logements de l'Association foncière logement).

L'objectif essentiel, formalisé dans le projet annuel de performances, est de concentrer les financements sur la demande de logements locatifs dans les zones tendues, ainsi que de mieux répartir les logements sociaux au sein des agglomérations.

Les crédits de l'ANAH qui sont sensiblement augmentés proviendront principalement, à compter de 2009, de la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC) et à titre complémentaire, de la taxe sur les logements vacants (TLV) et de l'État. Ces dotations permettront la production d'environ 32 000 logements à loyers maîtrisés et la remise sur le marché de 3 000 logements vacants. À compter de 2009, l'État a par ailleurs décidé de renforcer le rôle de l'agence en matière de lutte contre l'habitat indigne. À ce titre, l'ANAH contribuera avec l'ANRU à un programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) prévu dans le projet de loi de mobilisation pour le logement et de lutte contre l'exclusion.

### **Politique de la ville**

En 2008, la politique de la ville a connu une nouvelle impulsion, avec la dynamique « Espoir banlieues » et les décisions du Comité interministériel des villes (CIV) du 20 juin 2008. Ces dernières, qui impliquent l'ensemble des ministères concernés, renforcent l'action de la Délégation interministérielle à la ville (DIV) et de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSÉ) en matière d'amélioration du cadre de vie et d'insertion des jeunes dans le monde professionnel et dans l'enseignement supérieur.

Outre la mobilisation des dispositifs de droit commun, les crédits inscrits au titre du programme amplifieront l'effort sur les interventions opérationnelles, pour répondre aux engagements contractuels de l'État et assurer le financement des expérimentations prévues par « Espoir banlieues ». Le plan déploie 350 délégués du préfet afin de renforcer la proximité de l'État dans les quartiers défavorisés.

Dans ce contexte, le bénéfice des exonérations de charges sociales dans les zones franches urbaines (ZFU) sera recentré sur les emplois les moins qualifiés afin de contribuer de manière plus efficiente à leur insertion sur le marché du travail.

### **Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables**

La décision du Premier ministre du 29 janvier 2008 de déclarer l'hébergement et l'accès au logement « grand chantier prioritaire 2008-2012 » trouve sa traduction dans l'évolution très significative des crédits consacrés au financement de l'hébergement d'urgence et d'insertion. En effet conformément aux recommandations de la mission confiée par le Premier ministre à Étienne Pinte, député, ces structures d'hébergement verront leurs crédits augmenter de plus de 17 % en 2009. Les crédits dédiés à l'aide alimentaire d'urgence sont consolidés en loi de finances et portés de 5 millions d'euros à 15 millions d'euros.

### **Aide à l'accès au logement**

En application de la loi instituant le droit au logement opposable, les aides au logement, qui bénéficient à plus de 6 millions de ménages, seront revalorisées au 1<sup>er</sup> janvier 2009 du montant de l'indice de référence des loyers.

### 3. Efficacité des politiques et mise en œuvre de la RGPP

Une rénovation profonde du 1 % logement a été engagée, afin de réformer sa gouvernance, de rationaliser ses coûts de gestion et de recentrer ses moyens sur les priorités nationales en matière de logement. Ainsi, outre sa contribution à la rénovation urbaine, qui sera notablement renforcée à partir de 2009, le 1 % contribuera aux actions menées par l'ANAH et à la rénovation des quartiers anciens dégradés.

De même, le projet de loi de mobilisation pour le logement et de lutte contre l'exclusion prévoit de mobiliser les organismes HLM au moyen d'un conventionnement avec l'État, fixant clairement des objectifs pluriannuels. Une solidarité financière sera également établie entre les organismes pour soutenir l'effort d'investissement.

S'agissant de la politique de la ville, la RGPP a conduit à un recentrage de l'activité de l'ACSÉ, dont les activités en faveur des primo-arrivants seront désormais assurées par un nouvel opérateur sous la responsabilité du ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire. L'ACSÉ reste le gestionnaire des crédits d'intervention de la politique de la ville, alors que la DIV est renforcée et recentrée sur son rôle de coordination interministérielle, de pilotage et d'évaluation.

#### Plafonds 2009-2011

En millions d'euros	LFI 2008	2009	2010	2011
Autorisations d'engagement	<b>8 707</b>	<b>7 605</b>	<b>7 296</b>	<b>7 279</b>
Crédits de paiement	<b>8 143</b>	<b>7 637</b>	<b>7 532</b>	<b>7 367</b>

**Ministre concerné :**  
**- Logement et Ville**